SPLea enfance

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALI'LOISIRS
REF. 250
TYPE-29
AFNOR CERTIFICATION

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL PERISCOLAIRE NIFFER / PETIT-LANDAU

2026/2027

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique 04
2. La SPL 05
3. Territoire d'intervention et contexte local 06
4. Publics visés 08
5. Comités d'usagers 09
6. PEDT et Projet éducatif 09
7. Démarche qualité 13

II. Présentation du site 16

1. Historique 16
2. Diagnostic 17
3. Contexte 18
4. Principales missions 19
5. Publics accueillis 19
6. Locaux 20

III. Objectifs 22

1. Objectifs généraux
2. Objectifs intermédiaires
3. Objectifs opérationnels

IV. Encadrement 31

a) Les missions 32
b) L'accueil de stagiaires 34

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil 35

1. Place de l'enfant 35
2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants 36
   a. Visites / accueils préalables, 36
   b. Organisation spécifique en début d'année scolaire, 37
   c. Intégration en cours d'année 38
3. Accueil des enfants en situation de handicap 38
4. Relation avec les familles 40
5. Santé / hygiène 40
6. Activités 41
7. Transport 46
8. Vie quotidienne 47
   a. Accueil durant la pause méridienne 47
   b. Accueil du soir 53
   c. Accueil du mercredi 56
9. Rythme de la journée (temps d'accueil) 61

VI. Relation avec les partenaires 63

VII. Modalités d'évaluation 64

ANNEXES

- Annexe 1 : Grille tarifaire
- Annexe 2 : Charte du chef de table - maternels
- Annexe 3 : Organisation du repas – élémentaires périscolaire
- Annexe 4 : Organisation du repas - mercredis
- Annexe 5 : Règlement de fonctionnement
- Annexe 6 : Projet de fonctionnement

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.
Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités petite-enfance, enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1er janvier 2003.
Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale (devenu aujourd'hui convention territoriale globale), renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences, la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau et la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud sont devenus les actionnaires de cette SPL.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait actionnaire de la SPL Enfance et Animation à la place de la Communauté de Communes porte de France Rhin-Sud.

2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts.
Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.
Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de près de 100 salariés sur l'année,
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 crèches, 1 relais Petite Enfance et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

A ce jour,

- la présidente est madame MEHLEN Josiane,
- le directeur général est monsieur SCHROEDER Christophe.

3. <u>Territoire d'intervention et contexte local</u>

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction du quotient familial des familles, ou du revenu de référence selon les activités.
La situation des deux crèches facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation : des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se situe sur le territoire, permettant aux équipes d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, plaine de loisirs (terrain multi-sports, pump-track, tyrolienne, jeux pour enfants, agrès de fitness…)
- Sur Petit-Landau : stades de football et terrain de basket, salle polyvalente, city stade et parc de jeux.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes, parcours de santé, aire de jeux.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.
- Sur Chalampé : stade de football, terrain multi-activités, aire de jeux pour enfants

<u>Equipements culturels :</u>

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau

- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale :

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc… Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Buta chimie, Euro glas.

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement 31/12/2023, se situe à 7 845 habitants (7 889 au 31/12/2021)

Population au 1er janvier

	Bantzenheim	**Chalampé**	**Hombourg**	**Niffer**	**Ottmarsheim**	**Petit-Landau**
Population totale	1 630	996	1 358	985	2 054	822

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de :

- *62 enfants le matin,*
- *398 enfants sur le temps méridien,*
- *234 enfants le soir*
- *131 enfants le mercredi*

(DSP avec la m2A).

Pour l'année 2024/2025, jusqu'à 369 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis sur quatre périscolaires et six lieux sur les temps méridiens : 55 enfants sur Niffer, 82 sur Hombourg, 96 sur Ottmarsheim et 69 sur Bantzenheim, 40 sur Chalampé et 28 sur

Petit-Landau. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs extrascolaire de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.
Les objectifs de ces comités sont de permettre

- D'exprimer les besoins des usagers,
- D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.
Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et

de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇨ Développer le partenariat éducatif
  - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
  - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

- ⇨ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
  - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
  - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇨ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
  - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
  - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.
C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

<u>Projet éducatif</u>

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et règlementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités

Et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇨ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇨ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité…)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇨ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs…
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇨ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Vivre en collectivité et s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

7. Démarche qualité

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation ont été certifiés « Quali'loisirs » de 2017 à 2023.
L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette expérience de respect d'engagements liés à une certification permet aujourd'hui aux quatre accueils de loisirs de rester sur un principe de démarche qualité, en maintenant la qualité sur les méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec les parents.
Cette démarche garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent des engagements au niveau de

- L'accueil et la qualité relationnel
- La prévention et la sécurité
- Les projets pédagogiques et les activités
- La vie locale, l'environnement et la culture
- Les locaux
- L'équipe d'encadrement
- La relation avec les familles
- La communication

II. Présentation du site

1. Historique

L'accueil de loisirs de Niffer/Petit-Landau était la concrétisation d'un projet de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud. Il a été géré de 2007 à fin 2013 par l'Association « l'île aux enfants » qui regroupait les multi-accueils d'Ottmarsheim et Petit-Landau, ainsi que le Relais d'Assistante Maternelle d'Ottmarsheim.

Depuis le 1er janvier 2014, l'accueil périscolaire à Niffer est géré par la Société Publique Locale Enfance et Animation.

Suite à une augmentation du besoin des familles, les enfants de Petit-Landau ont été accueillis par l'accueil périscolaire de Hombourg dès la rentrée scolaire de 2012.

Le site de Niffer accueillait alors uniquement les enfants scolarisés dans les écoles de Niffer.

Depuis la rentrée de septembre 2021, notre service accueille en plus des enfants de l'école primaire de Niffer, ceux scolarisés à l'école maternelle de Petit-Landau.

Depuis plusieurs années, les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Petit-Landau prenaient leur repas au multi accueil de Petit-Landau. Cet accueil était géré par le personnel de l'accueil de loisirs de Hombourg.

A partir de septembre 2023, cet accueil durant la pause méridienne sur Petit-Landau a été pris en charge par le personnel de l'accueil de loisirs de Niffer.

Le soir, les enfants scolarisés à Petit-Landau sont pris en charge et véhiculés jusqu'à l'accueil de loisirs de Niffer pour qu'ils puissent prendre leur goûter et jouer jusqu'à l'arrivée de leur famille.

Pour cette rentrée scolaire, l'ensemble des enfants scolarisés à l'école maternelle de Petit-Landau seront une fois de plus accueillis à Niffer durant la pause méridienne.

Cette décision est également liée à la baisse de fréquentation des enfants de l'école maternelle de Niffer.

La capacité d'accueil est de 76 places, soit 48 places sur Niffer et 28 places sur Petit Landau (élémentaires) pour cette année scolaire 2026/2027.

2. Diagnostic

L'accueil de loisirs est situé dans la commune de Niffer, limitrophe à plusieurs autres communes : Kembs, Petit-Landau... Elle se situe à proximité de l'Allemagne et la

Suisse (plusieurs familles frontalières). La commune compte environ 977 habitants (dernier recensement effectué en 2022).
L'écluse, inscrit monument historique, située entre Kembs et Niffer, est un lieu de passage pour les bateaux qui naviguent sur le canal du Rhône au Rhin.
De nombreux itinéraires cyclistes passent par celle-ci. Les chemins goudronnés et/ou en terre au bord de l'eau permettent plusieurs activités : balade à pied, en vélo ou en roller.
Le village comprend plusieurs équipements sportifs et culturels : stade de football, plaine de loisirs, terrains de tennis, club d'aviron, boulodrome, plateau extérieur, salle multi-activités, Maison de la Jeunesse et de la culture, ainsi qu'une bibliothèque.
Le territoire est riche en associations culturelles : Niffererschnokas, club de théâtre et de couture, les Bons vivants…
L'école Antoine Frossard (groupe scolaire composé d'une école maternelle et d'une élémentaire), se trouve quant à elle, au centre du village. 75 enfants de 2ans ½ à 11 ans y sont scolarisés (rentrée 2026/27).

L'école « L'Envol » (maternelle de Petit-Landau) se trouve aussi au cœur du village de Petit-Landau. 19 enfants de 2ans ½ à 5 ans y sont scolarisés (rentrée 2026/27)

L'école « Victor Hugo » (élémentaire de Petit-Landau) se trouve en face du bâtiment de la crèche, lieu d'accueil des enfants par notre équipe pédagogique sur le temps méridien. 43 élèves de 6 à 11 ans y sont scolarisés (rentrée 2026/27).

Sur ces 2 communes, quelques assistantes maternelles accueillent des enfants d'âge périscolaire (essentiellement des maternels).
Dans le cadre des accueils extrascolaires, le service accueille les familles habitants la M2A, ainsi que les extérieurs (dans la limite des places disponibles). Toutefois, les familles qui fréquentent l'accueil de loisirs le mercredi sont essentiellement des habitants des communes de Niffer et Petit-Landau. Certains enfants de Hombourg sont amenés à s'inscrire en fonction du manque de places occasionnel sur leur accueil. Les locaux de l'accueil de loisirs à Niffer, la superficie du site, ainsi que le nombre d'inscrits (20 enfants maximum) peuvent parfois correspondre davantage aux familles qui souhaitent que leurs enfants se retrouvent dans un endroit plus petit, plus « cocooning ».

L’accueil de loisirs de Niffer est fermé durant chaque vacance scolaire.
Toutefois, deux structures demeurent toujours ouvertes durant les vacances scolaires afin de répondre aux besoins de garde.

3. Contexte

Détails des 75 enfants scolarisés à l’école Antoine Frossard :

- 24 maternels
- 51 élémentaires

Ces élèves sont répartis sur 3 classes :

- Petites + moyennes + grandes sections
- CP + CE1 + CE2
- CM1 + CM2

L’école maternelle de Petit-Landau est composée d’une classe unique accueillant 19 enfants.

Détails des 43 enfants scolarisés à l’école Victor Hugo :

- 16 maternels
- 43 élémentaires

Ces élèves sont répartis sur 3 classes :

- Petites + moyennes + grandes sections
- CP + CE1 + CE2
- CM1 + CM2

Pour la rentrée 2026/2027, l’accueil périscolaire est ouvert du lundi au vendredi :

- Pause méridienne : de 11h30 à 13h30
- Soir : de 16h à 18h30

- Mercredi :
    - Journée : de 7h à 18h30
    - Matin + midi : de 7h à 13h30
    - Après-midi : de 13h30 à 18h30

- APC : de 16h à 17h selon programmation des enseignantes.

4. Principales missions

Notre mission principale est de proposer aux familles un mode de garde sécurisant et accueillant où la prise en charge de l'enfant est quotidiennement réfléchie afin de garantir aux familles un accueil de qualité.
L'enfant doit se sentir à l'aise et le parent rassuré de le savoir dans notre structure car n'oublions pas que dans confier, il y a confiance.
Les personnels formés, accompagnent les enfants au quotidien et s'assurent de toujours donner du sens à l'action menée.
L'équipe d'animation est attentive aux besoins et envies des enfants et réalisent le planning d'activités en lien avec leurs observations, leurs compétences et les thématiques pouvant être travaillées.

5. Publics accueillis

Pour l'année scolaire 2026/2027, l'accueil périscolaire est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour 76 enfants sur le temps méridien et les soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et avec une capacité maximale de 20 enfants le mercredi.

Ouvertures des services durant les vacances :
Durant les congés scolaires, les accueils de Hombourg et Ottmarsheim sont ouverts.

6. Locaux

À Niffer :

L'accueil périscolaire se situe en plein cœur de Niffer. C'est une grande maison qui comprend :

- Au rez-de-chaussée :
- un sas d'entrée
- un hall (qui regroupe tous les casiers des enfants)
- une salle de restauration / activités / temps libres
- une salle de restauration / activités / temps libres
- une salle de sieste / espace Snoezelen / salle éphémère
- un bureau
- un local traiteur
- un local poubelle
- des sanitaires filles/garçons

- Au 1er étage :
- une salle d'activités équipée d'une terrasse aménagée
- les sanitaires mixtes
- une buanderie équipée d'une douche
- des sanitaires personnels et handicapés
- une salle de pause
- une salle de rangement
- un vestiaire adultes

Tout le mobilier est adapté aux différentes tranches d'âge des enfants.

Des toilettes, eux aussi adaptés aux différents âges sont présents aux deux étages. De même, chaque salle d'activités est équipée d'un point d'eau permettant de se laver les mains ou de nettoyer le matériel utilisé durant les activités.

Ce bâtiment est équipé d'un ascenseur qui permet l'accès aux personnes en situation de handicap, ou à mobilité réduite.

- Extérieur :
- Une petite cour aménagée avec divers jeux et jouets (tracteurs, tableau ardoise, tables amovibles…)
- Un espace vert où est installé un plancher multi-usage.
- Le bac composteur a quant à lui été déplacé à la parcelle de forêt à cause des nuisances (odeurs, rongeurs)

En accord avec l'école élémentaire de Niffer et la mairie, nous pouvons disposer de leur cour. Une convention est signée chaque début d'année entre les différentes parties.

Ce village, qui se trouve au bord du Rhin, dispose de très beaux espaces (l'écluse, la forêt, la piste cyclable, lieu-dit « la plaine de loisirs » …) qui nous permettent d'organiser diverses balades et visites pour notamment observer la faune et la flore locales.
Une parcelle de forêt est mise à disposition des équipements de la SPLEA par la commune de Niffer. Elle est située à proximité du village, aux abords du canal « du Rhône-au-Rhin ».
Un projet environnement et écocitoyen se poursuit et sera mené tout au long de l'année par notre service. Cette parcelle de forêt offrira aux enfants des différentes tranches d'âge un épanouissement en découvrant diverses activités proposées par l'équipe d'animation (land 'art, confection de cabanes, tracteurs et dinette nature…).

Le stade de football ainsi qu'un accès aux terrains de tennis nous est aussi possible.
Nous pouvons aussi disposer de la salle multi-activités qui se trouve derrière les écoles et nous permet de proposer des activités plus motrices en intérieur.

À Petit-Landau :
Sur la commune de Petit-Landau, nous occupons durant les temps méridiens :

- Une salle mise à disposition par la crèche, comportant :
- Un lavabo adapté aux enfants les plus jeunes

- Des tables et des chaises de différentes tailles
- Un local pour le rangement du chariot de ménage
- Une armoire pour entreposer la vaisselle

➢ Un sas d'entrée est attribué à notre service, il donne directement accès à la salle de repas :

- Deux toilettes
- Un lavabo
- Des crochets pour permettre aux enfants d'y déposer leurs affaires avant de rejoindre l'espace repas.

➢ Une cuisine équipée partagée avec le personnel de la crèche.

➢ Depuis la rentrée de septembre 2026, nous réorganisons notre temps méridien. Ainsi, en accord avec le personnel de la crèche, nous serons amené à utiliser la salle « peinture » et Snoezelen pour permettre aux enfants un repas sous forme de self, à l'heure qu'ils souhaitent.
Pour d'avantage de détails, se référer au paragraphe lié à l'organisation du temps méridien.

III. Objectifs

3.1. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

3.1.1. PROPOSER, EN TOUTE SECURITE, UN MODE DE GARDE DE QUALITE, UN TEMPS DE DETENTE ET UNE COUPURE PAR RAPPORT AU TEMPS SCOLAIRE

Moyens de mise en œuvre :

La préparation de la rentrée avec l'ensemble des membres de l'équipe a permis d'échanger sur l'organisation de la vie quotidienne, et ainsi poser nos objectifs pour l'enfant.
Le temps méridien doit être un espace ou l'enfant peut avant tout décharger l'énergie cumulée durant la matinée. Pour ce faire, l'équipe d'animation proposera chaque midi

un temps de jeux collectifs ou libres selon les jours, chez les élémentaires. Les maternels pourront quant à eux investir la cour de l'école ou l'espace de jeux dans leur salle de repas.
À Petit-Landau, les enfants choisissent le moment où ils vont manger. Deux espaces de jeux, dessins, etc… seront proposés. La maîtresse de maison est en charge de la gestion des repas et du flux d'enfants. Une communication par Talkie-Walkie est prévue.
La présence de l'enfant est majoritairement liée à un besoin de garde de la famille, et donc d'avantage une contrainte à leurs yeux. Le rôle de l'équipe encadrante est d'instaurer une relation de confiance entre les enfants, entre les enfants et l'adulte.
L'équipe a axé la réflexion sur l'aménagement de l'espace (jeux, dessins, coin calme) en épurant les espaces. Chaque mois, l'équipe effectue un changement de jeux/jouets, livres, etc… pour favoriser le respect des affaires mises à disposition. Les enfants sont contents de retrouver de nouvelles occupations.
L'équipe est à l'écoute de l'enfant, se rend disponible.
Dans le respect du groupe et en fonction de l'organisation de l'accueil, notre équipe permettra aux enfants de ne rien faire (rêver, s'occuper avec un livre, un puzzle…) Ce choix de ne « rien faire », autrement dit de ne prendre part à aucune activité proposée, ne permet cependant pas à l'enfant de jouer librement dans les espaces. Il doit répondre à un besoin de calme, de repos. L'équipe propose aux enfants de nouvelles activités, ouvrant leur esprit sur le monde, et attisant leur curiosité. Le partage de savoirs et de compétences n'a aucune hiérarchie ; un enfant pourrait tout à fait proposer une activité créative, culinaire ou sportive, s'il souhaite partager une passion avec les autres enfants.

3.1.1.1. Que l'enfant se sente en sécurité et en confiance auprès du personnel encadrant.
3.1.1.1.1. L'enfant se confie à l'équipe pédagogique
3.1.1.1.2. L'enfant remonte les éventuelles problématiques rencontrées aux différents personnels (Maîtresses de maisons, animateurs(trices), directeur).
3.1.1.1.3. L'enfant est attentif à sa propre sécurité et celle des autres lors des trajets de la vie quotidienne.

3.1.1.2. Que l'enfant exprime ses envies, ses besoins.
3.1.1.2.1. Les enfants se reposent, se détendent.
3.1.1.2.2. Les enfants choisissent leurs jeux, activités.
3.1.1.2.3. Les enfants participent à l'élaboration du programme des mercredis.
3.1.1.2.4. Les enfants proposent des thématiques lors des repas.
3.1.1.2.5. Les enfants expriment des ressentis, positifs ou négatifs.

3.1.1.3. Que l'enfant passe un moment agréable, de détente avec le personnel encadrant.
3.1.1.3.1. Les enfants et les membres de l'équipe échangent durant les temps de repas.
3.1.1.3.2. Les enfants et les membres de l'équipe échangent durant les temps libres.
3.1.1.3.3. Les enfants et les membres de l'équipe échangent durant les temps d'activité et de jeux.

3.1.2. PERMETTRE A L'ENFANT D'APPROFONDIR SES CONNAISSANCES ET DE DEVELOPPER SA CURIOSITE DANS LES DOMAINES, SCIENTIFIQUES, CULTURELS, ARTISTIQUES ET SPORTIFS

Pour cette année 2026-2027, l'équipe pédagogique proposera un large choix d'activités scientifiques, créatives, culturelles et sportives.
Les animateurs sont libres dans la proposition, en prenant en compte leurs compétences, l'envie de partager, mais également les envies des enfants, répertoriés durant les mercredis de l'année (voir Annexe). Les objectifs ci-dessous donneront la direction. Ils ont été définis en équipe et prennent en considération la richesse de notre secteur, à savoir les différents espaces extérieurs, les salles dont nous disposons, ainsi que la parcelle de forêt investie depuis 2021 par le service jeunesse de la SPLEA et qui a vu depuis quelques temps grandir l'intérêt des enfants du périscolaire, grâce notamment à des rencontres les mercredis.
Depuis la rentrée de septembre 2024, la parcelle de forêt a été renommée "le bois des Tinlus", pour favoriser l'imaginaire des enfants.
Pour enrichir les savoirs et compétences des enfants mais également de l'équipe pédagogique, nous rencontrerons des professionnels de différents milieux (cuisiniers, sportifs, environnement).

3.1.2.1. Que l'enfant pratique différentes activités physiques de loisirs.
3.1.2.1.1. L'enfant participe aux demi-journées sportives dans la salle polyvalente de Petit-Landau.
3.1.2.1.2. L'enfant participe aux temps de jeux collectifs et coopératifs.
3.1.2.1.3. Que les enfants de notre structure rencontrent les enfants d'autres structures au travers des rencontres aux supports variés.

3.1.2.2. Que l'enfant découvre différentes activités créatives.
3.1.2.2.1. L'enfant réalise des œuvres en peinture.
3.1.2.2.2. L'enfant créé avec des matériaux naturels.
3.1.2.2.3. L'enfant réalise des œuvres en mosaïque.
3.1.2.2.4. L'enfant s'initie à la couture.

3.1.2.3. Que l'enfant découvre différentes cultures.
3.1.2.3.1. L'enfant réalise des ateliers culinaires en lien avec différents pays.

3.1.2.4. Que l'enfant rencontre différents professionnels des milieux artistiques, culturels et sportifs.
3.1.2.4.1. L'enfant rencontre un ou plusieurs intervenants liés à l'environnement.
3.1.2.4.2. L'enfant rencontre des intervenants sportifs.
3.1.2.4.3. L'enfant rencontre un intervenant culinaire.

3.1.3. OUVRIR L'ENFANT SUR SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET L'ENCOURAGER A SON RESPECT

3.1.3.1. Que l'enfant s'investisse dans sa commune et celle voisine.
3.1.3.1.1. L'enfant participe à la plantation automnale et printanière avec les ouvriers communaux.

3.1.3.1.2. L'enfant participe à des temps de ramassage de déchets sur les communes de Niffer et Petit-Landau.
3.1.3.1.3. Les enfants réalisent des décorations pour embellir la rue d'Habsheim.

3.1.3.2. Quel l'enfant utilise les moyens de locomotion dites « douces ».
3.1.3.2.1. Les enfants de l'élémentaire se rendent à différentes sorties à vélo, trottinette ou roller.
3.1.3.2.2. Les enfants de Petit-Landau effectuent le retour vers Niffer les soirs, à trottinette et vélo cargos.
3.1.3.2.3. Les enfants scolarisés en maternelle se rendent à des sorties de proximité immédiates à vélo ou trottinette.
3.1.3.2.4. Les enfants se déplacent à pied pour toute activité dans la commune.
3.1.3.2.5. Le projet financé par la CAF nous permettra de véhiculer les enfants de Petit-Landau grâce à deux vélos cargo et trois trottinettes.
Les retours à trottinette se font déjà depuis l'an dernier. Les vélos cargos n'étant pas encore livrés et complets, nous effectuons les trajets avec le minibus électrique.

3.1.4. PERMETTRE À L'ENFANT DE S'OUVRIR AUX CULTURES DIFFÉRENTES

3.1.4.1. Que l'enfant découvre des repas et coutumes venues d'autres continents.

3.2. DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

3.2.1. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT DANS LE RESPECT DES BESOINS ET DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE AGE

Il tient à cœur à l'équipe de permettre à chaque enfant d'évoluer sereinement au sein de l'accueil de loisirs de Niffer/Petit-Landau et de gagner en autonomie un peu plus chaque jour. Nous veillerons à une ambiance collective seine, où la bienveillance est une priorité.
Les situations sensibles (bagarres, insultes, faits de harcèlements) seront directement reprises avec les enfants concernés, avec une exigence de changement de comportement et un suivi de l'équipe (verbaliser chaque jour, encourager les bons comportements).
Pour cette nouvelle année scolaire, l'équipe souhaite permettre à chaque enfant, selon ses envies, de participer aux tâches de la vie quotidienne.
Grandir, c'est aussi faire des choix. Toutes l'équipe sera attentive à la participation des enfants et pourra solliciter les moins volontaires en leur proposant ponctuellement de prendre part aux différentes missions et ainsi mettre en avant la notion de groupe.
Nous ne freinerons pas les enfants qui veulent chaque jour aider.
Aussi, pour cette rentrée, les enfants scolarisés en maternelle poursuivrons leurs apprentissages et la participation aux tâches de la vie quotidienne grâce à des « kouki

missions », dont le nettoyage de table avec les barquettes pour réceptionner les saletés.
Les enfants de l'école élémentaire poursuivront leur investissement dans les tâches proposées. Il leur sera parfois proposé de réaliser la mise en place des tables avant le repas.

3.2.1.1. Que l'enfant participe aux tâches de la vie quotidienne.
3.2.1.1.1. Au volontariat, l'enfant scolarisé en maternelle prend en charge une « Kouki mission » (Kouki carafe, Kouki débarrassage, Kouki nettoyage).
3.2.1.1.2. Au volontariat, les enfants scolarisés à l'élémentaire prennent en charge une tâche durant le repas (Lecture du menu, service, débarrassage, nettoyage des tables)
3.2.1.1.3. Les enfants qui le souhaitent peuvent apporter le chariot de débarrassage à Anita.
3.2.1.1.4. Les enfants identifient les entrées « sale » et « propre » de la cuisine.

3.2.1.2. Que l'enfant connaisse l'organisation liée à l'arrivée et au départ dans la structure.
3.2.1.2.1. L'enfant identifie seul son casier.
3.2.1.2.2. L'enfant enlève ses chaussures et sa veste seul.
3.2.1.2.3. L'enfant identifie son espace de restauration aux différents moments de la journée.

3.2.1.3. Que l'enfant soit autonome durant les temps de repas.
3.2.1.3.1. Les enfants se servent seuls.
3.2.1.3.2. Les enfants scolarisés en maternelle mangent seuls.
3.2.1.3.3. Les enfants scolarisés en maternelle se servent de leurs couteau et fourchette.

3.2.1.4. Que l'enfant connaisse les règles d'hygiène.
3.2.1.4.1. L'enfant va systématiquement se laver les mains avant et après chaque repas.
3.2.1.4.2. L'enfant se lave les mains après s'être mouché.
3.2.1.4.3. L'enfant s'essuie les pieds avant d'entrer dans le bâtiment et enlève ses chaussures si elles sont trop sales.

3.2.1.5. Que l'enfant connaisse le fonctionnement du tri au sein de l'accueil de loisirs.
3.2.1.5.1. L'enfant jette les bonnes denrées au compost.
3.2.1.5.2. L'enfant jette les emballages dans le bac jaune.

3.2.2. PERMETTRE À L'ENFANT D'ÊTRE ACTEUR DE SA VIE

Le travail en équipe a été riche pour permettre la mise en place d'une organisation permettant aux enfants de pouvoir, tout au long de l'année, exprimer leurs idées, envies, et prendre part à la vie de l'accueil qui leur est destiné.
Ainsi, les enfants contribueront tout au long de l'année à la réalisation du programme d'activités des mercredis. Ils pourront investir la boîte à suggestions, ou tout autre support.

3.2.2.1. Que l'enfant fasse ses propres choix, dans le respect du groupe.
3.2.2.1.1. Le soir, l'enfant peut choisir la salle qu'il souhaite occuper.
3.2.2.1.2. L'enfant peut occuper l'espace de son choix dans la salle (coin lecture, dessin, jeux/jouets).
3.2.2.1.3. Par beau temps, l'enfant peut utiliser la cour de l'accueil de loisirs.
3.2.2.1.4. L'enfant peut choisir de ne rien faire.
3.2.2.1.5. L'enfant peut choisir d'intégrer l'animation du soir.

3.2.2.2. Que l'enfant participe à la réalisation du programme des mercredis.
3.2.2.2.1. Le premier mercredi de septembre, les enfants émettent des idées de sorties, activités en tous genres.
3.2.2.2.2. Durant l'année, l'enfant peut déposer dans la boîte à suggestions, ses idées, envies.

3.2.2.3. Que l'enfant s'exprime librement.
3.2.2.3.1. L'enfant utilise le support « humeur du jour ».
3.2.2.3.2. L'enfant sollicite l'adulte en cas de problème.
3.2.2.3.3. L'enfant utilise la boîte à suggestions.
3.2.2.3.4. L'enfant réalise l'enquête de satisfaction qui lui est destinée.

3.2.3. FAVORISER LA CRÉATIVITÉ DE L'ENFANT.

3.2.3.1. Que l'enfant vive des activités liées à l'imaginaire.
3.2.3.1.1. L'enfant joue à des jeux coopératifs impliquant des personnages.
3.2.3.1.2. L'enfant joue à des jeux symboliques (dinette, costumes…).

3.2.3.2. Que l'enfant réalise des activités de constructions.
3.2.3.2.1. L'enfant réalise des constructions en KAPLA.
3.2.3.2.2. L'enfant réalise des activités Land 'Art.

3.2.3.3. Que l'enfant réalise par lui-même les activités créatives.
3.2.3.3.1. L'enfant ne dispose pas de modèles lors d'activités créatives.
3.2.3.3.2. L'enfant est libre dans le choix des couleurs, formes et matériaux.

3.2.3.4. Que l'enfant puisse imaginer/rêver durant les temps libres.
3.2.3.4.1. L'enfant écoute une histoire et échange avec l'adulte.
3.2.3.4.2. L'enfant raconte des histoires éphémères sur un support vitré.
3.2.3.4.3. L'enfant utilise les marionnettes et le théâtre durant certains temps libres.

3.2.3.5. Que l'enfant investisse la table à dessin.
3.2.3.5.1. L'enfant réalise des dessins.
3.2.3.5.2. L'enfant colorie.
3.2.3.5.3. L'enfant plie, déchire, colle.

3.3. ASSURER LA COEDUCATION

3.3.1. CREER DES LIENS AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ENTOURANT L'ENFANT

Objectif intermédiaire	**Objectifs opérationnels (pour l'équipe encadrante)**	**Critères d'évaluation**
Créer des liens avec le corps enseignant et les familles	• Tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les familles • Transmettre les informations relatives à la journée de leur enfant • Favoriser les bonnes relations avec le corps enseignant afin de garantir le lien entre les familles et l'école • Proposer aux familles qui le souhaitent de participer à des temps d'animations	• Temps de communication avec les familles • Qualité et nombres d'échanges avec le corps enseignant + familles • Satisfaction des familles quant au bien être de leur enfant • Participation de parents dans le cadre d'activités du mercredi
Moyens : • Liens et communication avec les familles (prendre le temps pour les échanges/transmissions) • Rencontre des familles lors de l'inscription • Mise à disposition des différents documents d'information (projets pédagogiques, éducatifs, protocoles, site internet…) • Mise en place d'une boîte à suggestions • Transmissions avec les écoles • Participation aux conseils d'école • Participation à divers projets en lien avec l'école • Temps conviviaux familles + écoles (barbecue, St Martin, fête de l'école, Carnaval…) • Solliciter les parents		

3.3.2. CRÉER DES LIENS AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ENTOURANT L'ENFANT

3.3.2.1. Que l'enfant identifie et reconnaisse l'équipe d'agent communaux
3.3.2.2. Que l'enfant découvre la restauration « Les Petites Papilles » et leurs personnels
3.3.2.3. Que l'enfant reconnaisse l'ensemble des membres de l'équipe de l'accueil de loisirs

3.4. CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE ET LA SOCIALISATION

3.4.1. FAVORISER LA TOLÉRENCE, L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITÉ ET LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ : RESPECT DES DIFFÉRENCES, DU BIEN-ÊTRE DES AUTRES, DE L'AUTORITÉ ET DES RÈGLES DE VIE

3.4.1.1. Que l'enfant s'investissent dans la création des règles de vie au sein de l'accueil de loisirs.
3.4.1.1.1. Les enfants définissent ensemble les règles liées au temps méridien.
3.4.1.1.2. Les enfants réalisent avec l'équipe encadrante les règles liées à l'utilisation du Billard, fléchettes…

3.4.1.2. Que l'enfant soit sensible à l'esprit d'entraide.
3.4.1.2.1. Les plus grands aident les plus jeunes dans la structure.
3.4.1.2.2. Les enfants s'aident mutuellement durant une activité.
3.4.1.2.3. Les enfants s'entraident lors d'un jeu, un sport.

3.4.1.3. Que l'enfant fasse preuve de non-jugement, de tolérance.
3.4.1.3.1. Les enfants ne se moquent pas des autres.
3.4.1.3.2. Les enfants acceptent les différences.

3.4.1.4. Que l'enfant respecte l'adulte.
3.4.1.4.1. Les enfants ne répondent pas aux adultes si l'intervention est justifiée au périscolaire.
3.4.1.5. Les enfants saluent les adultes à leur arrivée et départ.
3.4.1.5.1. Les enfants expriment les injustices ressenties.
3.4.1.5.2. Les enfants s'adressent de façon respectueuse à l'ensemble du personnel de l'accueil de loisirs.

3.4.2. FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES EXPERIENCES ENTRE LES ENFANTS

3.4.2.1. Que l'enfant puisse revenir sur des situations de conflits
3.4.2.1.1. Durant le forum, les enfants reviennent sur des situations vécues.
3.4.2.1.2. Les enfants s'écrivent ce qu'ils n'arrivent pas à se dire.

3.4.2.2. Que l'enfant vive des temps de jeux collectifs et coopératifs.

3.4.2.2.1. L’enfant adopte une attitude encourageante envers les autres enfants de son équipe.
3.4.2.2.2. L’enfant fait preuve de fair-play.
3.4.2.2.3. Les enfants s’écoutent.
3.4.2.2.4. Les enfants sont attentifs aux autres.

3.4.2.3. Que l’enfant fasse découvrir des passions, savoirs aux autres enfants
3.4.2.3.1. Les enfants de CM1-CM2 participent à un projet les mercredis, visant à partager un savoir, une passion, aux autres enfants du groupe.

IV. Encadrement

L'équipe de l'accueil de loisirs est composée de 10 personnes :

5 animateurs(trices) :

- SCHNEPF Coralie (CAP Petite Enfance), Élémentaires Niffer, (remplacée par SCHMITT Rébecca durant l'arrêt maladie)
- RUETSCH Sandy, Élémentaires Niffer
- DRIEF Alexandre (CPJEPS), Maternels Niffer
- THIEBAUD Liana, Élémentaires Petit-Landau, référente goûters
- SYREN Jade (CAP AEPE), Maternels Niffer – responsable trousses pharmacie

1 directrice adjointe :

- PAOLINI Sara (BPJEPS, SST, BS-BE manœuvres électriques, sensibilisation pour l'accueil d'enfants en situation de handicap), Responsable Petit-Landau et référente élémentaires.

3 agents de service :

- KRUGLER Anita (service du midi), Accueil de loisirs de Niffer, référente stocks, (remplacée par BELLAH Najoi durant l'arrêt maladie)
- BOUVRON Caroline (service du midi à Petit-Landau), accompagne aux écoles les élémentaires de Petit-Landau.
- GEORGES Sharon (service du soir), Accueil de loisirs de Niffer + entretien bâtiment au siège.

1 directeur :

- PICCO Mikaël (BPJEPS, SST, BS-BE manœuvres électriques, sensibilisation pour l'accueil d'enfants en situation de handicap) assistant sanitaire

a) Missions des différents membres du personnel

- **Le directeur :**
  - **Mission 1**
    - Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou de bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention
    - Exercer, par délégation du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines
    - Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation
    - Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur
    - Assure le secrétariat, gestion administrative
    - Assure certaines tâches de comptabilité, facturation et paiements
  - **Mission 2**
    - Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif
    - Concevoir et développer les projets. Evaluer les actions
    - Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement
  - **Mission 3**
    - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

- **La directrice-adjointe :**
  - **Mission 1**
    - Diriger les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et, en cas d'absence du directeur, l'accueil périscolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur
    - Est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge, est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi

que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet
    - Peut être responsable d'un secteur : jeunes, enfants…dont il coordonne les actions
    - Assure parfois alternativement un travail d'animation et de suivi individuel
- **Mission 2**
    - Participe à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et/ou social et le développe
- **Mission 3**
    - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
    - Intervient dans des domaines et pour des publics divers : activités de loisirs, accompagnement social de type insertion, santé, logement, animation de quartier, médiation…
    - Travaille avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention ou son projet

➢ **Les animateurs(trices) :**

- **Mission 1**
    - Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
    - Encadrer les enfants sur les différents temps de la journée
- **Mission 2**
    - Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la société
    - Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur
    - Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers

- **Mission 3**
    - Participer à la vie de la structure

➢ **Les personnels de service :**

- **Mission 1**
    - Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples
    - Prévient les anomalies courantes
    - Veille au respect des normes HACCP
    - Se charge de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)
- **Mission 2**
    - Participer au respect des lieux
- **Mission 3**
    - Assurer un accompagnement éducatif

b) <u>Accueil des stagiaires</u>

Depuis plusieurs années, divers stagiaires sont accueillis au sein du service :

- Stages de découverte collège (4ème et 3ème)
- Stage pratique BAFA
- Stage proposé par le Pôle emploi dans le cadre d'une reconversion
- BUT Carrières Sociales
- Lycéens en Bac Pro AEPE

Lors de chaque accueil, un professionnel est nommé pour être le référent formateur du stagiaire. En effet, même dans le cadre d'un simple stage de découverte, il est important de pouvoir mettre en œuvre des outils et attitudes appropriés afin de garantir le meilleur accompagnement possible. Cela demande du temps et de l'énergie pour les deux parties (stagiaires + formateur). Le formateur va être amené à analyser sa pratique voire à la requestionner. Dans le cadre de la démarche qualité, nous devons suivre un protocole d'accueil et de suivi des stagiaires.

- Rôle du formateur :
  - Accueillir le stagiaire et lui donner les moyens de réussir ses missions
  - Suivre les projets de stage et actions éducatives
  - Evaluer le stagiaire, ses compétences et acquis
  - Rencontrer le formateur école
  - Favoriser son intégration au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des enfants
  - Assurer un suivi régulier, évaluer la qualité du travail effectué
  - Mettre en confiance le stagiaire par son écoute et sa disponibilité
  - S'autoriser à sortir de la routine, à bousculer les temps d'accueil
  - Rassurer et encourager le stagiaire sur ses capacités
  - Conseiller le stagiaire sur son projet professionnel

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant

L'enfant est au cœur du sujet. Pour chaque temps d'accueil, la place de l'enfant est réfléchie régulièrement avec l'ensemble de l'équipe du périscolaire.
L'enfant est pris en compte dans sa globalité. Pour chaque nouvel accueil, l'équipe prend systématiquement le temps de rencontrer l'enfant et sa famille afin de se renseigner sur ses besoins, ses habitudes de vie mais aussi pour installer un climat de confiance et de dialogue avec la famille et l'enfant.
L'accueil périscolaire est un lieu de vie, de relations, d'apprentissages qui passent principalement par la notion de jeu. L'équipe est garante de son bien-être, de sa sécurité physique, morale et affective. Elle veille à respecter leur rythme tout en étant à l'écoute des besoins et envies de chacun.
Elle veille à son intégration sociale (éducation par la citoyenneté) : le savoir vivre ensemble tout en favorisant la connaissance des autres et le respect des différences.
L'enfant pourra s'alimenter sainement, se détendre, se reposer, créer, jouer, se dépenser, se sociabiliser…

Plusieurs espaces de vie sont mis à sa disposition. Ces espaces sont réfléchis afin de favoriser la découverte par le jeu (jeu symbolique, créativité, spontanéité…)
Chaque mercredi, de nouvelles activités sont proposées. Nous veillons à varier les types d'activités en fonction des besoins et capacités liés aux différentes tranches d'âges, mais aussi en fonction de leurs envies (réalisation de leur planning d'activités + boîte à suggestions). L'important est que chaque enfant puisse y trouver son compte.

2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants

a. Visites / accueils préalables,

Dans le cadre d'une nouvelle inscription, l'équipe rencontre les parents lors de la transmission du dossier d'inscription complété et la signature du contrat de garde. Afin de ne pas mélanger l'administratif et le pédagogique, l'équipe propose aux familles de prendre un nouveau rendez-vous afin de venir visiter les locaux du site périscolaire avec leur enfant. Ce temps est l'occasion d'échanger plus tranquillement avec les parents et l'enfant sur ses habitudes de vie, son rythme, ses besoins, les éventuelles recommandations médicales ou autre.
C'est aussi l'occasion de présenter à l'enfant les différents espaces de vie, leurs fonctions ainsi que les membres de l'équipe. Cela lui permettra de reconnaître plus facilement les animateurs qui viendront le rechercher à l'école et de ce fait, de moins appréhender cette transition.
Lors de cette visite, l'équipe transmet le livre « KOUKI au péri » aux futurs maternels. Livre réalisé par l'équipe du périscolaire de Niffer, en partenariat avec les collègues de la SPLEA 68. Ce livre retrace une journée fractionnée entre l'école et le périscolaire en expliquant de façon ludique le déroulement de l'accueil périscolaire.

- **Accueil adaptation futurs maternels**

Afin de favoriser l'accueil des futures petites sections avant la rentrée des classes et de leurs permettre d'appréhender de nouveaux repères (spatiaux et humains), l'équipe propose une matinée d'adaptation/rencontre aux enfants ainsi que leurs parents.

Ce temps est exclusivement réservé à l'accueil de l'enfant et de sa famille dans notre structure. L'objectif de ce temps d'accueil est la découverte des locaux et du personnel encadrant lors d'un temps ludique (avec la présence rassurante de sa famille). Il pourra donc s'approprier, à son rythme, les différents espaces de jeux, aller à la rencontre du personnel, découvrir notre mascotte KOUKI… Tous ces échanges lui permettront, lors du 1er jour de classe, de moins redouter le temps de transition où les animateurs viendront les récupérer à l'école.

b. Organisation spécifique en début d'année scolaire,

En septembre, l'équipe propose aux familles une réunion afin de présenter notre service ainsi que les objectifs pour l'année à venir. En juin le personnel propose une nouvelle réunion afin de faire le point et d'évaluer l'année passée. Afin de rendre ce temps plus chaleureux, mais aussi pour « attirer » davantage de familles, ce temps de réunion (en début d'année) sera suivi par d'un temps convivial à destination des familles.

Deux animateurs sont nommés responsables des écoles élémentaires et maternelles. Ce sont des personnes ressources quant aux transmissions école → périscolaire → familles.

- Maternels de Niffer : Jade Syren
- Elémentaires de Niffer : Ruetsch Sandy
- Maternels de Petit-Landau : DRIEF Alexandre
- Elémentaires de Petit Landau : Sara PAOLINI

Dès son arrivée dans la structure, chaque enfant a à sa disposition un casier avec sa photo, dans lequel il peut ranger ses affaires (veste, chaussures, doudou…). Les chaussons des enfants sont également placés dans ces casiers pour leur permettre une certaine autonomie.
Les animateurs veillent à accueillir chaque enfant dans un climat bienveillant et est attentif à son introduction dans la collectivité.

c. Intégration en cours d'année

Cette chronologie est aussi respectée lors d'une inscription au courant de l'année scolaire.
Toutefois, l'équipe d'animation apportera une attention particulière pour l'accompagner et veiller à son insertion dans le groupe déjà existant (observation, échanges lors des réunions d'équipe, humeur du jour…). En effet, le groupe déjà formé peut-être source d'angoisse pour l'arrivant. Il est important que l'animateur veille à ce que l'enfant puisse y être accepté et y trouver sa place.
Lors de la visite des locaux avec sa famille, nous veillons à prendre une photo de l'enfant afin de l'afficher dès que possible sur son casier, humeur du jour, tâches quotidiennes, pour que les autres enfants puissent déjà connaître son prénom avant même son arrivée.

3. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- *La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006*
- *La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989*
- *la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.*
- *la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui

en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

***... sans caractère contraignant** :*

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « *enfant-différent.org* »
Dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires, les sites peuvent accueillir des enfants en situation de handicap.
Plusieurs membres de l'équipe éducative de l'accueil de loisirs de Niffer ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils.
De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (=centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun, voir plaquette) a été mis en place.
Dans le cadre des Fonds publics et Territoires octroyés par la CAF, une Aide Médico-psychologique a été embauchée. Cette professionnelle met en place des formations à destination du personnel ainsi que des outils pédagogiques adaptés aux spécificités des enfants en situation de handicap accueillis dans notre structure. De plus, elle intervient certains jours afin d'accompagner au mieux les enfants accueillis. Sa présence permet une prise en charge adaptée et individualisée pour les enfants aux besoins particuliers.
Lorsque le site accueille des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical…). Un PAI (Projet

d'accompagnement individualisé) peut être mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

4. Relation avec les familles

Objectif :

- Tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents
  - rencontre des familles lors de l'inscription
  - disponibilité de toute l'équipe
  - animateur référent par école (mercredi : matin/après-midi/soir)
- S'assurer que les parents sont informés / temps de transmissions
  - mise à disposition du projet pédagogique, éducatif, éducatif de territoire
  - lieu spécifique pour affichage informations
  - lecture et signature du règlement intérieur + charte de bienveillance
  - diffusion des plannings d'activités
  - affichage régulier de panneaux photos (vie collective, activités, sorties…)
  - veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects
  - mise en place d'une boîte à suggestions
  - distribution de courriers détaillés dans le cadre des sorties organisées (mercredis)

5. Santé / hygiène

Assistant sanitaire : PICCO Mikaël

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé au S.S.T ou sensibiliser aux 1ers secours) est en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmerie (cahier blanc).
Plusieurs trousses de premiers secours sont systématiquement emmenées lors de n'importe quel déplacement : minibus école Petit-Landau, écoles Niffer, sorties, ainsi que le classeur des fiches sanitaires.
Les trousses mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sport et vérifiées tous les mois.
Tout acte pour soigner un enfant est systématiquement reporté dans le cahier d'infirmerie et transmis au parent ou le cas échéant, le corps enseignant pour transmission le soir aux familles.
Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodigués les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

- **Administration de médicament (cf. règlement intérieur)**

« Sur accord écrit du médecin généraliste, le personnel peut être habilité à administrer les médicaments pour un traitement ponctuel ou limité dans le temps. »
Transmettre le médicament dans sa boîte d'origine + noter le nom de l'enfant directement dessus + ordonnance (originale). Le personnel reportera la date + nom du médicament + nom du professionnel + horaire + nom de l'enfant dans le classeur prévu à cet effet.
Nous pouvons administrer un traitement plus long dans le cadre d'un PAI.

6. Activités

L'observation est l'outil essentiel à la mise en place d'une activité et/ou un temps d'accueil. C'est en observant les enfants dans leurs jeux, leurs comportements, leurs relations, leurs acquisitions que nous pourrons décrypter les besoins exprimés par ceux-ci. Lorsque ces besoins sont évalués, l'équipe peut ensuite réfléchir aux objectifs à mettre en place lors des différents accueils.

Durant les temps d'accueil dit « périscolaire », l'équipe propose principalement des temps de jeux libres (avant/après le repas/goûter). Des activités plus dirigées sont proposées en lien avec les souhaits et envies des enfants. Régulièrement, après le repas, l'équipe prend le temps avec les enfants afin de recueillir les souhaits d'activités (que les encadrants peuvent ensuite proposer selon le type d'activité et le temps de celle-ci sur l'accueil du soir et/ou lors des mercredis / centres de loisirs).
Le jeu a un rôle structurant dans le développement de l'enfant. Il se construit et développe ses acquisitions sociales notamment par le biais du jeu symbolique. Dès tout petit, le bébé imite les gestes de ses parents. Au fur et à mesure, lorsqu'il grandit, le jeu va prendre une forme symbolique (=faire semblant). Cela va lui permettre de rejouer des scènes de son vécu, de son quotidien (il aura alors l'impression de pouvoir « contrôler » les situations rejouées et d'y donner la suite, ou fin qu'il souhaite y mettre = sensation de pouvoir, maîtrise progressive de la frustration) = développement des acquisitions sociales.
Les jeux sont des médiateurs essentiels à la construction d'une vie autonome, affective, intellectuelle et culturelle.

Plus les objets sont réalistes, plus l'enfant va investir les coins de jeux d'imitation (exemple de la dinette agrémentée par nos objets du quotidien + déguisements + miroirs). L'aménagement de l'espace prend donc toute son importance. L'équipe veille à proposer différents coins de jeux tout en étant attentifs à leur disposition, espace. Plus l'enfant grandit, plus il aura besoin d'espaces clos, « cachés » de l'adulte, pour lui permettre de réaliser ces jeux symboliques.

- ✓ Jeu libre

Quand les adultes planifient à l'excès le temps des enfants, ceux-ci n'ont plus la possibilité de l'organiser ni de le gérer eux-mêmes pour faire les activités qu'ils souhaitent et dont ils ont naturellement besoin. Il faut redonner du temps aux enfants, afin de leur offrir des espaces où ils puissent assimiler les connaissances, vivre, connaître, apprendre et construire leurs propres apprentissages.

Les activités sportives, créatives, scientifiques ou d'autres activités structurées sont bénéfiques au développement physique, cognitif et social des enfants. Pour autant, ils ont aussi besoin de temps non structurés : pour rêvasser, pour organiser leur temps

comme ils le souhaitent, pour découvrir par eux-mêmes, pour observer, pour consolider de manière inconsciente des apprentissages, pour créer… Juste laisser l'esprit divaguer de temps en temps est bon pour la santé mentale. L'ennui peut avoir un impact positif sur la créativité. Les enfants n'ont pas besoin d'être constamment stimulés ni divertis.

Le temps libre a donc d'immenses bénéfices :

- L'accès à l'autonomie
- Le plaisir de vivre
- La connaissance de soi et des autres à travers le jeu
- Le développement de la créativité
- L'acquisition et la consolidation de certains apprentissages fondamentaux
- L'espace pour discerner et considérer les problèmes ou situations rencontrées

Un projet d'animation est réfléchi en début d'année scolaire avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Nous posons les objectifs pour l'année à venir. Afin de tenir compte de nos observations, de l'évolution du projet d'activités, des envies et besoins des enfants, l'équipe d'animation prépare le planning d'activités des mercredis sur 2 mois (de vacances à vacances). Ce planning est ensuite diffusé par mail, sur le site de la SPLEA ainsi qu'aux écoles et mairies.

✓ Le projet d'animation 2026/27 (suite année 2025/2026)

« Je deviens écocitoyen » = vivre en société tout en respectant l'environnement.

Dès leur plus jeune âge, les enfants peuvent être sensibilisés à l'environnement et à l'écologie. Curieux par nature, dès leurs premiers pas, ils explorent le monde qui les entoure. Les enfants sont des acteurs essentiels pour la sauvegarde de notre planète. Nous souhaitons éveiller les enfants à leur rôle de futurs (éco)citoyens. Nous veillons à les sensibiliser sur l'ensemble des règles communes qui assurent le respect des personnes, de leur bien-être et de leur environnement. L'enfant s'inscrit dans une famille, un groupe, un environnement.

- **Objectifs intermédiaire et opérationnel**

- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leur citoyenneté et leur donner envie d'agir pour l'environnement à travers des ateliers ludiques.
    - découvrir et apprendre les écogestes (recycler, économiser l'eau, le papier, prendre soin de la nature…)
    - participer à des actions de solidarité
    - se former aux gestes de 1ers secours
    - mettre en place des actions/ateliers écocitoyens

Moyens :

Nous souhaitons travailler sur différentes thématiques, à savoir :

- l'alimentation
- la faune et la flore environnementale
- les déchets
- l'énergie
- l'air/l'eau
- la solidarité

Comme chaque année, les enfants pourront participer activement à la décoration et au fleurissement du village, en partenariat avec les agents communaux (voir pour plantation d'arbres).
Cette année scolaire encore, la mairie de Niffer nous autorise à décorer la rue de Habsheim (rue menant à la plaine de loisirs) et sa gestion quant à la rotation des décorations au fil des thématiques annuelles (Halloween, hiver, printemps…)

Nous veillerons aussi à proposer diverses activités en pleine nature.

Afin de nous inscrire pleinement dans notre rôle de prévention, un professionnel interviendra afin de former les enfants, dès 3 ans, aux bonnes réactions à opter et gestes de 1ers secours (pour les plus grands).

- Critères d'évaluation

- Sont-ils attentifs à la notion de gaspillage ?
- Ont-ils acquis des écogestes ?
- Se sont-ils impliqués lors des différentes plantations de fleurs dans le village ? Connaissent-ils les fleurs ? Sont-ils fiers de l'annoncer ?
- Participation active aux différentes actions mises en place
- Connaissent-ils des gestes de 1ers secours ? (pour les plus grands)
- Savent-ils donner l'alerte ?

7. Transport

La SPL Enfance et Animation possède 5 minibus.
Deux véhicules sont mis à disposition pour notre service afin de pouvoir rechercher les enfants scolarisés à la maternelle de Petit-Landau sur les temps méridiens mais aussi tous les enfants les soirs. Ils permettent aussi aux équipes de se déplacer dans le cadre de diverses sorties (mercredis).
Travaillant en lien avec les autres accueils de loisirs de la SPL Enfance et Animation, nous sommes aussi amenés à faire appel à un transporteur dans le cadre d'une sortie en commun.
Ces minibus ont un suivi régulier assuré par le responsable transport.
Dans le cadre de notre projet écocitoyen, nous proposerons à tous les enfants de l'élémentaire de se déplacer à vélo, pour toute sortie de proximité (villages voisins par exemple).
Toutes les sorties dans le village se feront à pied pour tous les publics.
Les enfants de tous âges pourront également se déplacer en trottinette et roller.

Un projet a été validé par la CAF du Haut-Rhin et nous permettra l'acquisition très prochaine de deux vélos cargos pour le transport des enfants de la maternelle de Petit-Landau midis et soir et ainsi développer la mobilité douce.
Trois trottinettes ont également pu être achetées pour les professionnels, permettant ainsi chaque soir un retour des élémentaires vers le périscolaire. Chaque enfant aura sa propre trottinette et son casque.

8. Vie quotidienne

a) Accueil durant la pause méridienne

Objectifs :

- faire du repas un lieu d'échange et de communication, un moment agréable, convivial et détendu, un lieu d'apprentissage et de découverte
  - échanger, partager des avis avec les personnes présentes à sa table
  - être capable de respecter la parole de chacun en s'écoutant les uns les autres et en étant vigilant au niveau sonore dans la salle de repas
  - s'organiser au sein de la collectivité pour faciliter le service
  - participer lors des animations proposées par les animateurs
- sensibiliser les enfants aux besoins d'hygiène (désinfections des mains avant le repas, après mouchage, en sortant des WC…)
  - être attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes
- favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant se servir seul
  - être garant des quantités servies
  - se servir proprement
  - veiller aux autres et à ce que chacun puisse se servir
- favoriser les liens entre petits/grands ainsi que l'entraide
  - échanger avec les enfants de toutes tranches d'âge
  - aider, accompagner les plus petits
- responsabiliser l'enfant dans les tâches de la vie collective (débarrassage et nettoyage des tables)
  - être acteur lors des tâches de la vie quotidienne
- éveiller les enfants au goût en les encourageant à goûter un peu de tout (ex : un petit pois…) sans le forcer
  - goûter un peu de tout
- veiller à l'alimentation de chaque enfant
- veiller à l'équilibre alimentaire
- favoriser l'autonomie
  - (pour les plus petits) s'habiller et se déshabiller seul
  - (pour les plus petits) aller aux WC seul
  - ranger ses affaires à son casier

- proposer un temps de loisirs et de détente afin de lui permettre une coupure avec le rythme scolaire de la journée
  - participer tranquillement à divers jeux (avant/après le repas)
  - pouvoir se poser, se reposer si le besoin se fait ressentir (prendre un livre…)
- (pour les maternels) proposer des temps de chants qui favoriseront et accompagneront les temps de transition
  - Passer un moment convivial et ludique autour du chant (déshabillage, passage à table…)
- (pour les élémentaires) proposer des temps de jeux collectifs dans la cour qui favoriseront le temps de transition après la sortie de l'école
  - Passer un moment agréable, ludique et convivial en participant à divers jeux collectifs (respect des règles du jeu, favorise l'entraide, la coopération…)
- responsabiliser d'avantage les CM2
  - pouvoir participer davantage aux tâches de la vie quotidienne (accompagnement des plus petits, aide aux maîtresses de maison, « aide animateur »…)
- rendre l'enfant acteur, l'encourager à s'exprimer sur sa vie au périscolaire, l'encourager à la proposition d'activités
  - pouvoir s'exprimer et donner son avis sur sa vie au sein de la collectivité
  - faire des propositions d'activités pour les mercredis

A 11h15, tous les membres de l'équipe éducative sont présents dans la structure. Ils s'informent via le classeur de présence, les feuilles de présence « école » ainsi que le cahier de transmissions, des absents ou nouveaux inscrits du jour.
Le couvert est mis par le personnel de service présent dans les locaux dès 10h. Les repas sont assurés en liaison froide par le traiteur « Les petites papilles ». L'agent de service est chargé de la remise en température des aliments, de la mise en plat ainsi que du service.
Un professionnel utilise le minibus électrique pour se rendre sur la commune de Petit-Landau afin de rechercher les enfants de la maternelle pour prendre le repas à Niffer. Deux professionnels sont déposés à l'école élémentaire pour encadrer les enfants sur le temps méridien.
En cas de besoin, le second véhicule (thermique) peut être utiliser à midi (organisation, transport de matériel, inscription supplémentaire des maternels).

Trois professionnels, se rendent à pied dans les écoles maternelle et élémentaire de Niffer. Afin de garantir une meilleure sécurité sur le trajet, ceux-ci se munissent d'un gilet à bandes réfléchissantes pour être plus visibles par les automobilistes + trousses de secours.

Nombre d'animateurs périscolaire (norme D.D.C.S.P.P.) :

- 1 adulte pour 10 mineurs de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 14 mineurs de 6 ans et plus

Sur les trajets, les animateurs sont très vigilants de la sécurité de chaque enfant. En cas de sous-effectif, la directrice peut être amenée à accompagner notamment lors des trajets.

Afin de permettre aux plus petits de pouvoir accéder plus facilement à leur autonomie sans être bousculés, les maternels partiront avant les élémentaires.

Les enfants de Petit-Landau se rendront directement au périscolaire.

Afin de proposer un climat convivial et agréable 2 salles de restauration sont mises en place :

- 1 salle au rez-de-chaussée où mangent les maternels (côté rue Principale)
- 1 salle au rez-de-chaussée où mangent les élémentaires (côté cour)

Les adultes mangent en même temps que les enfants.

Tous les vendredis, l'équipe éducative transmet la liste de présence pour la semaine suivante aux instituteurs des différentes classes. Ces listes sont quotidiennement actualisées par le personnel du périscolaire.

<u>Accueil des maternels</u> :

Afin d'éviter aux enfants de se nommer par leur lieu de résidence, nous avons choisi d'appeler les enfants scolarisés à Petit-Landau les « Kouki bus » et ceux de Niffer, les « Kouki rando ».

- **Ecole maternelle Niffer :**

L'animatrice pénètre dans l'école maternelle et rejoint les enfants inscrits dans la salle de motricité (afin d'éviter aux enfants de voir leurs camarades partir avec leur parent = faciliter la transition). Une fois l'appel effectué, ils peuvent profiter d'un temps de jeu libre dans la cour de l'école maternelle ou dans la salle par mauvais temps.

- **Ecole maternelle Petit-Landau :**

Les professionnels peuvent pénétrer directement dans la cour de l'école maternelle et attendre que l'Atsem ouvre la porte et rejoignent les enfants inscrits dans la salle de motricité (afin d'éviter aux enfants de voir leurs camarades partir avec leur parent = faciliter la transition). Une fois l'appel effectué, les enfants se dirigent vers le véhicule pour retourner vers Niffer. Chaque animateur veille à leur sécurité en contrôlant bien chaque ceinture de sécurité.

Après le trajet, les enfants se rendent à leur casier respectif (photos/chaussons), un outil pédagogique est affiché afin d'accompagner les enfants dans leur autonomie lors de l'habillage/déshabillage et que chacun veille à bien ranger sa veste, chaussures…à son casier afin d'éviter d'encombrer le couloir, puis passage aux WC + installation dans la salle de repas.

Dans la salle de repas des maternelles :

- Temps de chants ou histoire (selon l'humeur et besoins des enfants)
- Tous les maternels se réunissent sur 4 tables accompagnés par 2 animateurs(trices)
- Lecture du menu
- Désignation des différents rôles lors du repas (sur la base du volontariat ou au hasard)
- A la fin du repas, si le temps est mauvais, ils restent dans leur salle identifiée comme salle « constructions » pour jouer.
- Humeur du jour

Voir annexe 2 Charte du chef de table (Petits)

Accueil des élémentaires :

- Ecole élémentaire de Niffer

Dès leur sortie de classe, les enfants inscrits au périscolaire viennent saluer les animateurs et de ce fait, annoncer leur présence (petit rituel ludique qui est prévu).
Ils peuvent ensuite profiter d'un temps de jeux libres et/ou cadrés (selon demandes, envies et besoins) dans la cour de l'école, ce qui leur permet de se défouler après le temps scolaire (un programme peut être mis en place).
Dès leur arrivée dans la structure, passage aux WC + installation dans la salle de repas.

Dans la salle RESTAURANT :

- 6 tables
- Tableau des missions liées au repas
- Lecture du menu
- 2 animateurs mangent avec eux
- A la fin du repas, si le temps est mauvais, ils pourront participer à des animations dans cette même salle ou aller à l'étage
- Humeur du jour

- Ecole élémentaire de Petit Landau

Les professionnels pénètrent dans la cour de l'école ; dès leur sortie de classe, les enfants inscrits au périscolaire viennent saluer les animateurs et de ce fait, annoncer leur présence (petit rituel ludique qui est prévu).
Ils peuvent ensuite profiter d'un temps de jeux libres et/ou cadrés (selon demandes, envies et besoins) dans la cour de l'école, ce qui leur permet de se défouler après le temps scolaire (un programme peut être mis en place).
Pour cette rentrée scolaire 2026-2027, et pour répondre à un besoin constaté des enfants de Petit-Landau, l'équipe a décidé d'innover en proposant, sous forme de self-service, un temps de repas où les enfants peuvent se rendre librement à l'heure qu'ils souhaitent, selon le cadre suivant :
- Repas de 11h40 à 13h20 (dernier passage possible à 12h45)
- Choix entre deux espaces (un espace par animatrice)

- Une communication triangulaire avec des Talkie-Walkie permettra aux animatrices dans les espaces de jeux et à la maîtresse en charge du repas, de gérer le flux d'enfants (nombre à table, appel de ceux qui doivent encore manger…).
Pour ce faire, plusieurs possibilités :
- Par beau temps, le groupe peut se voir proposer un temps de jeu dehors (city, cours école, patio crèche) ET dedans (salle peinture ou espace construction)
- Par mauvais temps, le groupe pourra occuper l'un des deux espaces intérieurs de la crèche (salle peinture et espace construction).
L'ensemble des enfants devant avoir mangé vers 13h15 pour permettre un retour aux écoles à l'heure (entre 13h20 et 13h30).

Organisation du self-service :

- Les enfants sont libres de débuter par le repas ou par le temps de jeu
- Les enfants choisissent avec qui ils mangent
- Les enfants prennent une assiette, un verre et des couverts
- Les enfants choisissent leur place
- Les enfants se servent seuls à la table de service (obligation de goûter / attention de l'adulte sur les quantités servies)
- L'entrée et le plat sont à disposition (multiplication des plats chauds pour veiller au maintien de température = arrivées échelonnées des enfants)
- Les enfants débarrassent leur place et la nettoie (lingette humide).
- Ouvert de 11h40 à 13h15 (arrivée au plus tard à 12h45)

Voir annexe 3 ORGANISATION DU REPAS grands péri

Les enfants se servent seuls et sont garants des quantités qu'ils mettent dans leur assiette. Une fois tous les enfants servis, les animateurs récupèrent les plats qu'ils disposeront sur la table de service.

Entre chaque période de vacance scolaire, l'équipe d'animation organise un repas « animé » préparé en réunion. Ce repas permet de changer la routine et favorise la détente et l'amusement.
Après le repas, les enfants disposent d'un temps libre, où ils peuvent soit faire des jeux sur table, scénettes de théâtre …ou aller dans la cour de l'école élémentaire de Niffer.

Chaque jour, un animateur est responsable de la liste de présence qu'il établit avant le passage à table en reportant les présents du jour sur la tablette tactile (système de pointage numérique). Le dernier professionnel à effectuer le pointage de son groupe transmet à chacun de ses collèges le nombre d'enfants présents dans la structure. La liste papier est obligatoirement emmenée lors de la sortie dans la cour de l'école ainsi qu'une trousse de secours (+Ventoline ou tout autre traitement nécessaire à la sécurité de certains enfants : insuline…).
Les animateurs se positionnent dans différents endroits de la cour pour permettre une meilleure vigilance.

Un recueil quotidien des humeurs est mis en place dans les 2 salles de restauration. Les enfants peuvent aller librement exprimer leur humeur/émotion grâce à ce support. Un animateur veille à reporter quotidiennement ces informations dans un document afin de pouvoir revenir dessus en équipe lors des réunions hebdomadaires.
Cet aménagement débutera au retour des vacances d'Automne ; l'équipe devant encore prendre du temps d'échange pour définir supports et thématique.

<u>Critères d'évaluation</u>

- Climat du repas : ambiance détendue ? Pas trop sonore ?
  - Les enfants communiquent-ils entre eux ? S'écoutent-ils ?
  - Prennent-ils des initiatives pour s'organiser au sein de la collectivité ? Pour faciliter la vie en collectivité ?
  - Sont-ils volontaires pour les tâches de la vie quotidienne ?
  - Sont-ils attentifs les uns aux autres ?
  - Y a-t-il de l'entraide ?
- Hygiène :
  - Sont-ils attentifs à leur propre hygiène, est-ce un automatisme ?
  - Sont-ils attentifs à la propreté des lieux après utilisation ?
- Autonomie :
  - Se servent-ils seuls ? ont-ils recours à l'adulte ?
  - Y a-t-il des restes dans les assiettes ?
  - Font-ils l'effort de goûter un peu de tout ? reconnaissent-ils l'importance d'une bonne alimentation ?

- Etat des casiers ? les affaires sont-elles rangées à chaque casier ? sont-ils attentifs à leurs affaires et à celles des autres ?
- Les plus petits sont-ils capables de s'habiller et se déshabiller seuls ?

- Vie quotidienne/collective :
  - Ambiance générale ? ont-ils accès aux jeux ? sont-ils demandeurs ?
  - Qualité du temps de jeux collectifs pour les plus grands
  - Le temps de chant est-il ludique et nécessaire ?
  - Le recueil quotidien est-il utilisé tous les jours ?
  - Déroulement des repas animés ?

b) Accueil durant le soir

Objectifs :

- accueillir les enfants dans un cadre agréable en leur permettant de participer à différents jeux/activités tout en respectant les règles de la vie collective
  - s'intéresser à divers jeux/activités
- proposer aux enfants un goûter équilibré et varié
- respecter son droit de ne rien faire
  - exprimer ses souhaits / besoins
- faire le lien entre l'école et les familles (transmissions…)
- accompagner les retrouvailles avec le parent
- permettre aux enfants de passer un moment agréable, de détente, rassurant en compagnie des animateurs durant l'attente de ses parents
  - partager un temps de jeu avec d'autres enfants / adultes
- permettre aux enfants de participer et de diriger des activités
  - (pour les plus grands) établir un planning d'activités pour les soirs et proposer des activités dirigées aux autres enfants (milieu année scolaire)

Déroulement

A 15h30, l'animateur/trice de prépa mets en place les gobelets et le goûter sur le chariot.
Les goûters sont prévus pour la semaine par la référente et affichés dans la cuisine.

Les animateurs recherchent ensuite les enfants dans les écoles de Niffer et Petit-Landau. Le goûter peut être proposé sous forme de self-service ou servi à table.

Suite à nos observations des années passées, nous avons décidé de changer la formule du goûter proposée aux enfants. En effet, le goûter n'est pas un repas, c'est plutôt un petit « coup de pouce » qui doit permettre de tenir jusqu'au repas du soir. Du coup, ce temps peut être réduit. Il sera donc proposé sous forme de self-service ; certains goûters se trouveront déjà sur les tables et d'autres seront à récupérer au chariot. Les enfants arrivent dans la salle en autonomie, s'installent, prennent le goûter lorsque l'ensemble des groupes sont installés.

A la fin du goûter, les enfants ont le choix :

- salle de repas maternels / jeux construction, dinette, ping-pong
- salle des élémentaires à l'étage (uniquement pour les + de 6ans)
- salle de sieste ou « salle éphémère » (train, Lego, détente…, selon les périodes de l'année)
- jeux dans la cour extérieur du périscolaire (en fonction du temps)

- *En autonomie et au strict volontariat, les enfants qui le souhaitent peuvent effecteur leurs devoirs. Pour ce faire, la salle calme (repas élémentaires) sera proposée, en même temps que l'accueil des enfants qui dessinent, lisent, jouent aux jeux de société).*

Durant les temps de jeux, l'animateur reste disponible pour l'enfant, mais n'est pas intrusif. Si les enfants s'occupent entre eux, celui-ci profite de ce temps pour les observer dans leurs jeux, leurs acquisitions, leur développement, leurs interactions sociales… (Informations retransmises durant les réunions).

Chaque soir de la semaine, selon un planning défini en équipe, un animateur propose une animation dirigée (jeux de société, bricolage, parcelle de forêt…)

Vers 17h45, tous se regroupent dans une salle afin d'encourager le retour au calme avant l'arrivée des derniers parents. Les animateurs veillent à proposer des jeux plus calmes.
Les familles doivent avoir quitté le service à 18h30.

A leur arrivée, les parents sont accueillis par un membre de l'équipe qui transmet les informations quant à la journée de leur enfant. Il veille à ce que l'enfant retrouve son parent dans les meilleures conditions possibles.
(Transmissions école → périscolaire)
Chaque « référent école » fait passer les informations sur les enfants à ses collègues afin de garantir la transmission aux familles.
L'animateur en charge de l'accueil des parents pointe le départ de l'enfant sur la tablette tactile.

Tout au long de l'année, une boîte à suggestion est mise en place dans le couloir afin que chaque enfant puisse s'exprimer, donner son avis sur sa vie au périscolaire.
<u>Critères d'évaluation</u>

- Ambiance dans les différentes salles de jeux ? pendant le goûter ?
- Les enfants sont-ils détendus ?
- Participent-ils à des temps de jeux ? sont-ils autonomes dans leurs jeux ?
- Les devoirs peuvent-ils être réalisés dans le calme ?
- Comportement des enfants durant l'attente de leurs parents ?
- Sollicitent-ils l'adulte ?

c) Accueil du mercredi

o L'accueil / le départ

Le matin un accueil échelonné est assuré de 7h à 9h où les animateurs seront disponibles afin d'accompagner l'enfant. Un second accueil est prévu à 13h30, mais c'est aussi un temps de départ pour d'autres enfants (inscrits que matin + repas).
Nous demandons aux parents de ne pas emmener leur enfant après le temps d'accueil afin de ne pas interrompre le déroulement des activités. Les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par l'équipe.
Tous les membres du personnel sont à la disposition des parents pour d'éventuelles informations, échanges et propositions diverses.

Les familles doivent avoir quittées le service à 18h30.
Les horaires sont modifiables selon le programme de la journée (sorties) ; les parents sont alors informés de ces changements.

- **Objectifs :**

➢ favoriser la place de l'individu dans le groupe
  - o trouver sa place au sein de la collectivité

Dès son arrivée dans la structure, chaque enfant a à sa disposition un casier avec sa photo, dans lequel il peut ranger ses affaires (veste, chaussures, doudou…). Pour les nouveaux arrivants, l'équipe prend au plus vite une photo afin de permettre une uniformité de l'accueil. Les chaussons des enfants sont également placés dans ces casiers pour leur permettre une certaine autonomie.
A chaque arrivée, un animateur accueille l'enfant et est attentif à son introduction dans le groupe déjà présent. L'enfant peut choisir librement son jeu.

Vers 17h45, tous se regroupent dans une salle ou extérieur, afin d'encourager le retour au calme avant l'arrivée des derniers parents. Les animateurs veillent à proposer des jeux plus calmes.

A leur arrivée, les parents sont accueillis par un membre de l'équipe qui transmet les informations quant à la journée de leur enfant. Il veille à ce que l'enfant retrouve son parent dans les meilleures conditions possibles.

- Critères d'évaluation

- Climat des arrivées/départs ?
  - Les enfants s'approprient-ils leur casier ?
  - Arrivent-ils à s'insérer facilement dans la salle de jeux ?
  - Vont-ils facilement vers les autres enfants ?
  - Climat des retrouvailles avec les parents ?

- **Les temps libres/calmes**

  - **objectifs intermédiaires et opérationnels**

  - favoriser le libre-choix tout en respectant les besoins et rythmes de l'enfant
    - évoluer librement à travers les différents pôles de jeux
    - choisir son jeu en fonction de ses besoins et envies
  - favoriser l'autonomie et la responsabilité
    - être garant du jeu que je prends

Ils ont leur place à différents moments de la journée (accueil du matin, avant et après le repas, après le goûter).
C'est à cette occasion que les enfants peuvent partager des temps de jeux libres entre eux ou avec les animateurs les accompagnants. Certains cherchent à se dépenser aux travers notamment de jeux extérieurs avant ou après le repas, d'autres préfèrent écouter des histoires.
Le jeu a un rôle structurant dans le développement de l'enfant. Il se construit et développe ses acquisitions sociales notamment par le biais du jeu symbolique.
Ces temps sont importants dans le déroulement de la journée car ils permettent de débuter et de terminer une journée.

L'enfant peut évoluer librement à travers les différents pôles de jeux et choisir sa salle de jeux (jeux de construction, dinette, voitures, poupées, jeux de société…)
Le temps calme proposé après le repas permet de favoriser la digestion, les enfants peuvent jouer à des jeux plus posés (jeux de société, lecture, temps de retour sur soi…). A la demande des enfants ou en fonction des observations de l'équipe, il peut leur être proposé un temps de relaxation.

- Critères d'évaluation

- Les pôles de jeux sont-ils tous investis ?
- Etat des jeux le soir
- Demandent-ils à prolonger le temps de jeu libre ?
- Les constructions sont-elles nombreuses ? demandent-ils à les laisser en place ?
- Les enfants sollicitent-ils beaucoup l'adulte ou jouent-ils plus entre eux ?

- **Les repas/goûters**

Le mercredi, les enfants mangent tous ensemble dans la salle de repas des élémentaires. Le mobilier est adapté à la taille des enfants. Les plus petits peuvent se diriger aux tables adaptées.
Les enfants peuvent choisir librement leur place en fonction de leurs affinités. C'est l'occasion pour les plus petits de partager un temps de repas avec les plus grands.

- **Objectifs (voir temps méridien) :**

Les adultes mangent en même temps que les enfants.

- Tableau des missions liées au repas
- Lecture du menu
- 3 animateurs mangent avec eux

Voir annexe 3 ORGANISATION DU REPAS MERCREDIS

Les enfants se servent seuls et sont garants des quantités qu'ils mettent dans leur assiette. Une fois tous les enfants servis, les animateurs récupèrent les plats qu'ils disposeront sur la table de service.
L'équipe d'animation organise des repas « animés » préparés en réunion. Ces repas permettent de changer la routine et favorisent la détente et l'amusement.
Un recueil quotidien des humeurs est mis en place dans la salle de restauration. Les enfants peuvent aller librement exprimer leur humeur/émotion grâce à ce support. Un animateur veille à reporter ces informations dans un document afin de pouvoir revenir dessus en équipe lors des réunions hebdomadaires.

- Critères d'évaluation (voir pause méridienne)

- **La sieste**

Le simple fait de s'allonger quelques instants en cours de journée peut être considéré comme une sieste, donc comme un acte réparateur.
La sieste a de nombreux bénéfices, elle réduit le stress, améliore la mémoire et la concentration, libère la créativité et rééquilibre le fonctionnement nerveux.

- **Objectifs :**

➢ respecter le rythme de l'enfant ainsi que les besoins physiologiques liés à son âge

- pouvoir se reposer

Après le repas, un animateur propose aux plus petits un temps de repos où chacun peut s'il le souhaite se reposer.
Chaque enfant retrouve alors un espace (coussin, canapé, tapis) et s'allonge avec son doudou.

Critères d'évaluation :

- L'enfant réussi à s'endormir s'il en a besoin
- Temps du sommeil

Mesures éco-responsables :

Nous souhaitons sensibiliser les enfants à la notion de tri (activités ludiques, mise en place d'un compost…).

Au sein de notre service, nous sensibilisons les enfants à la notion de tri : boîte pour les cartons, papiers, plastique... Les enfants deviennent totalement acteurs de la notion de tri en veillant à ce que l'on peut mettre dans le compost et quel est son utilité.

Nous encourageons l'enfant à la notion de gaspillage :

- vers la fin du repas, ne pas aller remplir entièrement la cruche d'eau, voir si une autre table en possède une encore pleine
- veiller à limiter l'utilisation de papier essuie-mains (via des affichages ludiques)
- solliciter les familles pour la récupération de papier « brouillon » qui pourra être utilisé comme papier dessin
- veiller aux quantités servies dans l'assiette
- différents affichages ludiques de sensibilisation
- aller vider les cruches dans le jardin ou le récupérateur d'eau à la fin du repas
- couper l'eau pendant le savonnage des mains
- Participation à différents ateliers avec les agents communaux de Niffer (journée citoyenne, décoration du village….)

Rythme de la journée (temps d'accueil périscolaire + mercredis)

JOUNEE TYPE PERISCOLAIRE	
8h30	arrivée du directeur, ouverture du bâtiment + aération des espaces
9h15	arrivée de l'agent de service dans les locaux : préparation des repas / mise en plat + mise de la table
11h15	arrivée de l'équipe éducative
11h20	départ des professionnels pour Petit-Landau
11h20	départ des professionnels pour les écoles élémentaire et maternelle de Niffer
12h00	arrivée de tous les maternels dans les locaux, déshabillage + passage aux WC + temps de chant + passage à table
12h00	après un temps de jeux libres dans la cour, arrivée des élémentaires dans les locaux, déshabillage + passage aux WC + passage à table
12h50	fin du repas, humeur du jour, jeux libres (soit dans les salles, soit dans la cour élémentaire, soit à la place de jeux)
13h30	retour des professionnels de Niffer, transmissions / départ
13h45	retour des professionnels de Petit-Landau, transmissions / départ
15h45	retour de l'équipe éducative dans le bâtiment, préparation du goûter
15h50	départ des professionnels pour Petit-Landau
15h50	départ des professionnels pour les écoles élémentaire et maternelle de Niffer
16h20	arrivée échelonnée dans le bâtiment, passage aux WC + goûter commun pour les maternels et élémentaires
16h45	fin du goûter, proposition des espaces ouverts ainsi que des ateliers proposés les soirs par les animateurs
17h45	tous les enfants se retrouvent dans une salle
18h30	fermeture du service. Les professionnels font le tour du bâtiment pour fermer toutes les portes et fenêtres et couper les lumières avant de quitter la structure.

JOUNEE TYPE EXTRASCOLAIRE

7h	ouverture des portes du service, aération des espaces. Les 2 animateurs d'ouverture sont présents sur les lieux un peu plus tôt afin d'ouvrir le bâtiment, installer la salle côté cour (jeux mis en évidence, musique douce…) + préparation du goûter + préparation de leur activité Arrivées échelonnées des enfants jusqu'à 9h : jeux libres
8h00	Ouverture d'un second espace pour séparer le groupe en deux
9h	rangement des salles de jeux + passage aux WC + collation dans la salle de repas des élémentaires.
9h30	début des activités
11h15	à la fin de leur activité, les enfants peuvent profiter d'un temps de jeux libres
12h00	passage aux WC ; les tables peuvent être préparées par les enfants volontaires vers 11h45
Fin du repas	jeux libres « calmes » (soit dans les salles, soit dans la cour élémentaire, soit à la place de jeux) / sieste
13h30	arrivée / départ des enfants
14h	activités de l'après-midi
15h45	passage aux WC
16h	goûter
Après le goûter	jeux libres, arrivées échelonnées des parents + transmissions
17h45	tous les enfants se retrouvent dans une salle
18h30	fermeture du service. Les professionnels font le tour du bâtiment pour fermer toutes les portes et fenêtres et couper les lumières avant de quitter la structure.

VI Relation avec les partenaires

Travail en partenariat avec les différentes institutions :

- Les financeurs (M2A, la C.A.F.)
- La DDCSPP
- Les communes du secteur
- Les écoles

Travail également en collaboration régulière avec :

- Le RPE (participation aux activités ATOLL)
- L'AJT (Animation Jeunesse Territoriale), les accueils périscolaires de la SPLEA (activités communes, réunions de secteur…)
- Les Niffererschnokas
- Les associations locales
- Les agents communaux de la commune de Niffer et ceux de Petit-Landau
- La brigade verte
- Les sapeurs-pompiers de Niffer/Petit-Landau
- APPUIS
- Adapei Papillons Blancs d'Alsace
- La Petite Camargue
- Animation Enfance 68

Lors de la réunion d'équipe en semaine paire les mardis matin, l'équipe veille à détailler la notion de communication et les relations en direction :

- des enseignants

Objectif :

- favoriser les bonnes relations afin de permettre le lien entre l'école et le périscolaire auprès des familles
  - mise en place de réunions en début et fin d'année scolaire
  - transmissions quotidiennes sur la journée des enfants
  - transmission des listes de présences hebdomadaires
  - participation aux conseils d'école

↳ veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects

↳ partenariat sur divers projets d'école : participation à la fête de l'école, continuité dans les projets mis en place (construction commune d'une fresque, animation du Carnaval, réalisation d'un jardin pédagogique…)

VII Modalités d'évaluation

L'évaluation est une mesure d'écart entre les résultats obtenus et les résultats recherchés.
La fiche « GUID-25 : Procédure bilan et évaluation d'un accueil » contenue dans la démarche qualité reprend l'ensemble des étapes indispensables pour analyser objectivement des réussites et des difficultés rencontrées, ainsi que leur exploitation, par le bais notamment d'une évaluation.

Ce projet pédagogique a été réfléchi suite à l'évaluation effectuée en fin d'année scolaire 2025/26. C'est pourquoi, l'équipe souhaite maintenir les objectifs afin de pouvoir les finaliser cette année.

L'évaluation de l'accueil est réalisée de manière formelle à travers l'outil « fiche projet » :

- détermination des objectifs + indicateurs de réussite
- atteinte ou non des objectifs fixés
- analyse de la pertinence, de la cohérence, de l'efficience et de l'efficacité du projet
- reprise des points forts + points faibles
- perspectives

Afin d'évaluer continuellement les actions, différentes réunions ponctuent l'année :

- Réunion de l'équipe éducative les mardis matin en semaine paire (observations, humeur du jour, préparation des plannings, discussions, évaluation, remise en question…) : ces réunions nous permettent d'évaluer nos actions et le bien-être des enfants de manière régulière.

- Deux enquêtes de satisfaction « enfants » et « parents » sont réalisées, courant octobre ainsi qu'au mois de juin. Le résultat de ces enquêtes est analysé et discuter lors de nos réunions d'équipe afin de proposer diverses améliorations (voir plan d'amélioration)
- Un échange permanent au sein de l'équipe d'animation permet également de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.
- Réunions trimestrielles avec l'ensemble du personnel (fonctionnement, organisation, évaluation…)
- Réunion pôle JAP
- Retour sur la pratique avec une professionnelle d'APPUIS

Toutes ces rencontres permettent à l'équipe de réfléchir à l'action menée, au service, aux valeurs, aux difficultés rencontrées ; ce qui permet d'être constamment dans une démarche de réflexion et d'évaluation afin de proposer aux familles un accueil de qualité.

ANNEXES

ANNEXE 2

Charte du chef de table
Petits

Quelles sont mes missions ? :

KOUKI CUISTOT, je peux :

☞Aller chercher et remplir la cruche pendant le repas

☞Chercher les plats de l'entrée + le dessert

☞Déposer le plat à mon voisin de table qui pourra se servir et le donner à son tour à son voisin et ainsi de suite

KOUKI PAIN, je peux :

☞Chercher le pain et le poser sur ma table pour que les enfants puissent se servir puis ramener la panière

KOUKI WASH

☞Récupérer l'assiette à déchets sur la table de service lorsque tous les enfants de ma table ont terminé

☞Déposer les assiettes sales empilées ainsi que les couverts sur la petite table

☞Prendre la lingette jaune dans le seau pour nettoyer ma table.

KOUKI COMPOST

☞Récupérer le seau de déchets pour le vider dans le compost situé à l'extérieur, accompagné de la maîtresse de maison

ANNEXE 3

ORGANISATION DU REPAS
grands péri + mercredis (tous)

Un grand semainier est affiché où figure les jours de la semaine + les tâches à accomplir (tirage au jour quotidien du nom des enfants qui iront ensuite afficher leur photo sous la tâche à accomplir + le jour).

☞ **Toque (2) :**

Chef de table, tu pourras récupérer les plats de l'entrée + panières à pain + fromage + dessert

☞**Cruche (2) :**

Tu pourras aller remplir les cruches (après l'entrée, avant le 2ème service du plat chaud, avant le dessert)

☞**Assiettes (2) :**

Tu seras chargé de débarrasser les assiettes et couverts des tables en fin de repas

☞**Eponge (5) :**

Tu pourras nettoyer ta table à la fin du repas

☞**Menu(1) :**

Tu pourras venir lire le menu devant les autres

☞ **« Compost » (1) :**
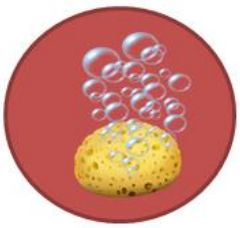
Tu pourras aller vider le seau de déchets au compost